

Recommandations générales concernant les contributions financières.

A/ Le budget général d'IFOR doit couvrir les dépenses de notre structure internationale :

- Le travail quotidien du Secrétariat International et du personnel: coordination et échange international.
- Les frais du Comité International incluant le Comité Exécutif qui accomplit le mandat du Conseil International.
- Les frais des groupes de travail qui développent le travail sur la paix, la formation et l'éducation à la non violence.
- Les frais de transport pour les réunions des Comités Consultatifs Régionaux.

Ces besoins nécessitent du temps, de l'énergie, de la patience et de l'argent !

B/ En 1992, le Conseil d'IFOR à Quito recommandait que chaque **branche** paye une cotisation annuelle fixée à 10% de leur budget de base comme principale contribution à IFOR.

Les affiliés sont priés de contribuer par une participation de 0.5 à 1% de leur budget. En 2004, le Comité Consultatif des Régions a décidé que les affiliés devraient payer un minimum de €100 (EUR) soit \$120 (US).

Les groupes ainsi que les branches ou affiliations qui n'ont pas de budget général sont priés de contribuer par un montant minimum de US\$ 50 (€45) afin de couvrir les frais d'inscriptions et de port. (2006)

Si une branche, un groupe ou un affilié n'a pas les moyens financiers, une contribution non financière peut remplacer la participation financière.

C/ Chaque année, les branches, groupes et affiliés doivent envoyer un rapport annuel et un rapport financier qui doivent inclure:

- Le revenu total et les dépenses de l'année courante
- Le détail des revenus incluant les legs, les présents, les dons et les souscriptions
- Les principaux coûts comme les salaires et les frais généraux
- Les revenus et dépenses pour les projets en cours
- Le bilan annuel

Au cas où une branche, un groupe ou un affilié serait incapable de fournir un de ces deux rapports, il devra en expliquer la raison dans une lettre.

Le Conseil International réuni en 1996 à Helsingborg, en Suède, a réaffirmé la nécessité que tous les groupes, branches et affiliés payent leur contribution au Secrétariat International.